



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## oeuvres universitaires

Question écrite n° 11597

### Texte de la question

M. Yves Durand attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation problématique de la résidence universitaire Jean Zay. Celle-ci est la plus grande cité universitaire d'Europe avec 2 100 chambres, sur les 13 000 environ que comptent les CROUS d'Île-de-France. Cette résidence est située sur le territoire de la commune d'Antony, dans la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine. Elle accueille aujourd'hui des étudiants des trois académies d'Île-de-France, et est la seule à offrir des chambres aux étudiants boursiers de première et de deuxième année de l'académie de Paris. La résidence Jean Zay, par sa taille, par sa situation géographique et le patrimoine foncier qu'elle représente, est d'une importance particulière au vu de la tension immobilière qui règne en Île-de-France et de la pénurie de logement CROUS particulière dans cette région. Cette résidence, construite il y a plus de quarante ans, n'a jamais connu de réhabilitation d'ampleur. Cette réhabilitation a été estimée par le CNOUS à un total de 11 millions d'euros sur quatre ans. Par un vote en conseil le 12 octobre 2007, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine a réitéré sa demande auprès de l'État de se voir confier la gestion de bâtiments de la résidence, mais n'a pas manifesté sa volonté d'investir les moyens nécessaires dans la réhabilitation. La résidence Jean Zay devrait être le symbole d'une politique ministérielle ambitieuse et à la hauteur des enjeux posés à travers le refus de transfert de gestion, accompagné d'un véritable plan de réhabilitation confié au CROUS de Versailles. Il lui demande si le ministère compte mettre en oeuvre les moyens indispensables à la résidence universitaire Jean Zay, tout en refusant le transfert de la gestion du bâti qui condamnerait à terme la résidence.

### Texte de la réponse

La question du logement étudiant est une des priorités du chantier « vie étudiante » que la ministre a lancé en juin 2007. Elle se pose de manière singulière en Île-de-France, territoire qui rassemble de nombreux établissements d'enseignement supérieur, et de nombreux étudiants pour lesquels les loyers sont particulièrement élevés. En Île-de-France, la question du logement doit donc être envisagée de manière globale afin d'assurer que des réponses pérennes soient mises en oeuvre sur l'ensemble de ce territoire, en prenant en compte par exemple l'offre de transports en commun qui permet une mobilité inter-académique. C'est dans cette perspective que la vétusté de la résidence Jean Zay d'Antony compte parmi nos préoccupations. Les recommandations du député Jean-Paul Anciaux, actuellement en mission sur le logement étudiant, permettront d'envisager toutes les solutions possibles pour améliorer l'offre de logement étudiant en France. C'est dans ce cadre que les spécificités de la région Île-de-France seront détaillées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Durand](#)

**Circonscription :** Nord (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11597

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 novembre 2007, page 7406

**Réponse publiée le** : 19 février 2008, page 1447